



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Le conflit ouvert au Moyen-Orient venant se cumuler à ceux qui ne cessent de perdurer tout ceci s'additionnant aux campagnes électorales qui s'ouvrent ainsi qu'au peu de moyens financiers dont notre pays dispose, laisse peu de place à des réformes en profondeur si nécessaires à l'avènement d'un nouveau monde qui apparaît avec de nouvelles exigences qui attendent les générations à venir ! La CFR prend en compte ces importants enjeux sans négliger les préoccupations « au quotidien » de ses mandants telles que, notamment, la défense de leur pouvoir d'achat et les problématiques liées à leur autonomie.

Le Président, Pierre Erbs

Réunion du Bureau du 9 mars 2026

Actualité : Une actualité relativement calme en cette période de vacances du Parlement (Assemblée nationale et Sénat) dont les travaux en séance plénière sont suspendus depuis le 2 mars et jusqu'au 22 mars inclus (Élections municipales), ce qui n'exclut pas une mobilisation des instances de la CFR sur l'ensemble des dossiers en cours.

Agirc-Arrco : Le projet de lettre de relance aux partenaires sociaux sur la non-revalorisation des pensions au 1^{er} novembre dernier est validé (voir annexe 1) ; elle fait suite à celle de protestation déjà adressée en novembre 2025.

Cumul Emploi-retraite : Deux lettres ont été adressées le 24 février dernier au Premier ministre et à la Secrétaire générale de la CFDT (cf. ci-dessous) au sujet du nouveau dispositif qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2027 et qui, avec un seuil de revenus fixé à 7 000 €, ne permettra pas l'acquisition de nouveaux droits pour un départ avant 64 ans.

C.E.S.E. : Le Bureau donne son accord à la candidature du Président P. Erbs lors du renouvellement de cette instance.

Salon des seniors du 12 mars : P. Erbs a été sollicité par la revue Notre temps pour échanger avec un journaliste.

Questions diverses : Élection présidentielle 2027 : P. Conti a présenté la démarche engagée par la Fnar pour solliciter les futurs candidats sur les revendications à leur présenter dans une communication commune au sein de la CFR. Le Président P. Erbs a souhaité que soit donné suite à cette démarche dans une communication à optimiser et parfaire.

Agences Régionales de Santé – A.R.S. : M. Le Goff a évoqué la note sur la réforme des ARS rédigée avec D. Boizard et D. Larvor ; un post LinkedIn sera rédigé insistant sur l'investissement consacré par nos bénévoles à l'intérêt des usagers.

Commission « Retraite » du 9 mars 2026

Réforme en profondeur des systèmes de retraite : F. Vézier a proposé que soient engagés des travaux visant à l'élaboration d'une doctrine de la CFR qui, depuis de forts longues années revendique la mise en place d'un système universel de retraite. Ainsi, à l'aube de la prochaine élection présidentielle et avant de demander aux futurs candidats leurs positions sur ce dossier majeur :

- pour la pérennisation de notre système par répartition qui peut se traduire, tel celui de l'Agirc-Arrco, dans le mécanisme équilibrant des cotisations définies vs celui des prestations définies seul déficitaire,
- pour éviter ainsi de reporter sur les générations futures - nos enfants et petits-enfants - les errements financiers alors qu'ils n'ont pas à supporter une charge dont ils ne sont pas à l'origine.

Pour atteindre ces objectifs « pédagogiques », nous nous attacherons à la mise à jour de nos positions sur la base de l'actualisation des documents, fruits de travaux déjà entrepris dans nos instances, tel que, par exemple, celui élaboré en mars 2012 figurant ci-dessous.

Commission « Emploi des Seniors » du 23 février 2026

Relativement au texte du dispositif **« Cumul emploi-retraite »** entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2027 qui paraît en contradiction avec les objectifs de développement de l'emploi des seniors dès lors qu'il peut inciter ces derniers à faire valoir leur droit au départ en retraite avant décembre 2026 pour ne pas subir une réduction de pension - notamment dans les secteurs en tension - deux projets de lettres de protestation et de demande d'explications au Premier ministre (voir annexe 2) et à la Secrétaire générale de la CFDT (voir annexe 3) sont validées après quelques corrections apportées. A. Combier (CNRPL) signale par ailleurs la nécessité d'être attentif au projet de décret qui doit fixer le seuil de revenus 7 000 € pour les départs en retraite entre 64 et 67 ans n'attribuant ainsi aucun droit supplémentaire à retraite malgré les cotisations versées !

Pour une réforme systémique des retraites

Les critiques à l'ensemble du système actuel des retraites

1. Le système actuel comporte un grand nombre de régimes aux règles différentes, morcelées, de plus en plus complexes et coûteuses. Il n'y a pas de solidarité de principe et de fait entre les cotisants et les retraités. Le système est donc injuste, inefficace, et ne permet pas de garantir le niveau de vie des retraités.

2. La complexité du système actuel n'est pas une fin en soi, mais elle est une source de confusion et de méfiance. Elle empêche les citoyens de comprendre les enjeux de la retraite et de participer à la réflexion.

3. L'absence de solidarité entre les cotisants et les retraités est une source de tension sociale. Elle empêche de garantir le niveau de vie des retraités et de leur permettre de participer à la vie sociale.

4. L'absence de solidarité entre les cotisants et les retraités est une source de tension sociale. Elle empêche de garantir le niveau de vie des retraités et de leur permettre de participer à la vie sociale.

5. L'absence de solidarité entre les cotisants et les retraités est une source de tension sociale. Elle empêche de garantir le niveau de vie des retraités et de leur permettre de participer à la vie sociale.

PROPOSITIONS POUR UN SYSTÈME DE RETRAITE NOUVEAU ET UNIFIÉ



Confédération Française des Retraités

83-87 avenue d'Italie - 75013 - PARIS
Tél. : 01 40 58 15 00 - Fax : 01 40 58 15 15
Courriel : info@retraite-cfr.fr
Site Internet : www.retraite-cfr.fr

Mars 2012

« Tout retraité a droit à une pension en rapport avec les revenus qu'il a tirés de son activité »

(qui a été voté le 21 août 2003 - article 2)

TROIS CHAPITRES POUR DIX PRINCIPES		
LE SYSTÈME	LES BÉNÉFICIAIRES	LE FINANCEMENT
1. Un système universel et unique, applicable à tous les salariés, fonctionnaires, régimes spéciaux, parlementaires, etc.	4. Tous les travailleurs qui ont travaillé au moins 10 ans dans un emploi salarié ou non salarié.	7. Le système est financé par les cotisations versées par les cotisants et les retraités.
2. Des comptes individuels en points ou en Euros pour accumuler, sur la totalité de la carrière, les cotisations de retraite et les versements de retraite destinés à compenser les aléas et accidents de la vie.	5. Selon la méthode et la durée de la carrière, les cotisants ont droit à une pension ou à une retraite.	8. L'indemnité de départ des cotisants est prise en compte l'ensemble des cotisations versées.
3. Le maintien d'un âge minimum de retraite, mais sans référence au nombre de trimestres.	6. Le calcul de la pension dépend du montant accumulé dans les comptes individuels et de l'espérance de vie de chaque génération, sans distinction hommes/femmes.	9. La revalorisation des pensions ne sera pas inférieure à la hausse du prix de la vie.
		10. Une nouvelle gouvernance comprenant l'État, les représentants des cotisants et des retraités veillera à ne pas transférer aux générations futures des dettes qui ne leur incombent pas.

Dans la transition, garantir les droits liquidés et ceux en cours d'acquisition.

LES ENJEUX : ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ

La retraite universelle garantit la dignité de tous.

Elle unifie et simplifie les modalités de calcul des pensions versées. Elle assure des pensions pérennes et suffisantes aux retraités, actuels et futurs.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles



LES POSTS « LinkedIn » du MOIS

NOUVEAU : Dans le but de promouvoir l'information de la CFR en s'abonnant au réseau social « LinkedIn », le Comité de rédaction des réseaux sociaux de la CFR rédige hebdomadairement des posts qui seront dorénavant publiés dans le tableau ci-dessous à la suite des numéros du CFR Échos.

DOMAINES CONCERNÉS	CONTENUS/REVENDEICATIONS
La CFR Epad ... ou domicile ?	Les Ehpad rencontrent aujourd'hui, pour de multiples raisons, des difficultés financières qui méritent une attention particulière d'autant que les besoins vont croître dans les années qui viennent. Mais cela doit se situer dans une réflexion plus large sur la prise en charge de la perte d'autonomie qui ne peut se limiter au placement dans ce type d'institution. Nous sommes tous désireux de rester « chez nous » le plus longtemps possible ce que peut permettre le développement de formules d'habitat intermédiaire entre le domicile et l'Ehpad. Comme le préconise le CESE dans son avis d'avril 2023 sur « La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement », il faut encourager l'ensemble des solutions qui s'éloignent du choix binaire entre domicile et Ehpad. De multiples options existent, notamment dans le cadre d'habitat partagé. La Confédération Française des Retraités ne peut que regretter une fois de plus que la perspective d'une Loi Grand Âge s'éloigne, loi qui aurait dû contribuer à apporter des réponses à ce problème. 23 février 2026
Autonomie Le Grand âge attendra ... encore !	La précédente Ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées devait présenter un plan d'action pour le grand âge. Même s'il ne s'agissait pas de la loi Grand âge attendue depuis des années on pouvait espérer qu'il tracerait les grandes lignes d'une politique ambitieuse. Pour des raisons électorales, elle est partie avant de l'avoir fait. On aurait pu penser, au nom du principe de la continuité gouvernementale, que notre nouvelle Ministre, investie le 26 février, reprendrait le sujet. Il semble qu'il n'en sera rien si l'on s'en tient à sa feuille de route. Apparemment le plan d'action élaboré par sa prédécesseure restera dans un tiroir ! Or notre population est vieillissante et les problèmes sont de plus en plus aigus. Qu'il s'agisse notamment de la prévention de la perte d'autonomie ou de l'hébergement des personnes âgées, des mesures s'imposent. Mais comme sur d'autres sujets importants rien ne sera fait avant de nouvelles élections. En attendant, l'immobilisme servira de politique. 2 mars 2026
Emploi des Seniors	Pas de post pour ce mois
Retraite	Pas de post pour ce mois
Santé Faut-il réformer les A.R.S. ?	Le rôle et le fonctionnement des Agences Régionales de Santé sont questionnés aujourd'hui. Depuis leur création les bilans successifs qui ont été dressés sont en demi-teinte. Leur création a constitué un progrès, mais ...on a pu leur reprocher d'être trop administratifs et trop rigides. C'est ainsi qu'ils ont eu des difficultés à faire face à la crise de la COVID. On a pu leur reprocher également leur éloignement du terrain et prôner une plus grande départementalisation. Pour la Confédération Française des Retraités ce qui doit nous guider c'est l'intérêt des usagers. La démocratie en santé s'appuie aujourd'hui sur la collaboration des usagers nommés dans le cadre des Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) et des Comités des usagers des établissements sanitaires. La CFR, dont plusieurs centaines de ses membres s'y sont investis, tient à souligner le rôle essentiel des bénévoles représentant les usagers dans ces instances. Toute réforme qui viendrait modifier l'organisation actuelle devrait s'attacher à renforcer le rôle de ces bénévoles qui sont les mieux à même de faire valoir les besoins du terrain. 9 mars 2026

16 mars 2026